



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
BULLETIN D'INFORMATION DE JANVIER

Bonjour chers parents,

L'équipe-école se joint à nous pour vous offrir nos meilleurs vœux en cette nouvelle année et vous témoigner notre reconnaissance pour l'accompagnement quotidien de votre enfant dans son cheminement scolaire.

Merci de faire partie de notre belle et grande famille de l'école Desjardins.

Santé et bonheur pour cette nouvelle année !

Bonne lecture,

Mélanie Bernard et Anik Robert, votre équipe de direction

PÉRIODE OFFICIELLE DE RÉINSCRIPTION POUR LE PRIMAIRE



Inscription scolaire 2024-2025

Maternelle, primaire et secondaire
du 29 janvier au 9 février 2024*

* Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.

La période de réinscription pour l'année 2024-2025 se tiendra du 29 janvier au 9 février 2024. *

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne, dans les prochaines semaines. L'inscription se fera sur le [portail Mozaïk](#). Il sera primordial de respecter les délais.

*** Il est important de vous réinscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

Départ ou déménagement – Mozaïk Inscription

Même si votre enfant ne fréquentera pas une école du CSSRS en 2024-2025 (ex. : pour l'école secondaire), vous devez tout de même signaler le départ de votre enfant dans Mozaïk Inscription, lors de la période d'inscription. Voici la procédure :

1. Choisissez l'option « Signaler le départ du CSS de la Région-de-Sherbrooke »
2. Sélectionnez la raison : Inscription à l'école privée ou déménagement. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée, vous pouvez inscrire le nom de l'école privée sélectionnée dans les commentaires.

INSCRIPTION POUR LA MATERNELLE

Pour l'inscription en maternelle, celle-ci se fera en ligne (envoi des documents exigés par courriel à l'adresse : desjardins@cssrs.gouv.qc.ca

S'il vous est impossible de procéder à [l'inscription en ligne \[onglet première inscription\]](#), vous pourrez vous présenter à l'école pendant les horaires suivants :

- 30 janvier : Entre 9 h et 11 h, de 13 h à 15 h et le soir entre 17 h 30 et 19 h 30
- 31 janvier : Entre 9 h et 11 h, de 13 h à 15 h.

Documents requis:

1. [Demande d'admission et d'inscription 2024-2025](#) ;
2. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 4 ans](#) – ce service est offert à notre école ;
3. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 5 ans](#) ;
4. L'original grand format du certificat de naissance, si vous vous présentez en personne, ou une copie numérisée de ce document, si vous optez pour le courriel ;
5. Deux preuves de résidence reconnues par le MEQ [\[voir la liste des pièces reconnues\]](#) ;
6. Documents pour des parents en situation de garde partagée.

*** Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

GALA DES BRAVOS

Gala des Bravos

La 23^e édition du Gala des Bravos aura lieu le 21 janvier prochain, à 13 h 30, au centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Animé par Eric Gauthier, cet événement familial soulignera les réussites de 87 élèves du CSSRS. Sous le thème de l'ouverture, le Gala des Bravos promet, une fois de plus, d'être touchant, inspirant et spectaculaire. Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets gratuitement au centre culturel, le jour de l'événement.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – CALENDRIER DES RENCONTRES

Voici les dates des réunions du conseil d'établissement, lesquelles sont ouvertes au public et débutent à 18 h 30 :

- 20 février 2024 ;
- 9 avril 2024 ;
- 4 juin 2024.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES – HIVER 2024



Les quatre écoles secondaires du CSSRS proposent aux élèves du primaire de commencer l'année 2024 en force grâce des activités parascolaires captivantes !

Il reste encore quelques places dans certaines activités parascolaires pour les élèves du primaire. Pour en savoir plus, consultez le <https://cssrs.gouv.qc.ca/activitesprimaire>



LES PINGOUINS | ÉCOLE DE PATIN

Grâce au Club de patinage de vitesse de Sherbrooke [CPVS], dès l'âge de trois ans, votre enfant peut apprendre à patiner tout en s'amusant avec des entraîneurs qualifiés grâce à l'école de patin Les Pingouins.

Les patineurs sont répartis dans cinq groupes selon leurs habiletés.

Les cours auront lieu les dimanches à compter du 21 janvier 2024, à l'aréna Eugène-Lalonde.

C'est le moment de l'inscrire pour la prochaine saison. Pour plus d'information et pour l'inscription, visitez le www.cpbs.org ou écrivez à info@cpvs.org.

RAPPEL : EN CAS DE TEMPÊTE – INFO-ALERTE

Mode veille

Chaque jour, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke [CSSRS] reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en **mode veille la journée précédant une condition météorologique difficile**, si nécessaire. Cette veille est publiée sur la [page Facebook](#) ainsi que sur le [site du CSSRS](#).

Le jour même

Avant 5 h le matin, lorsque les conditions climatiques l'exigent, le Service des ressources financières et du transport scolaire [SRFTS] collecte les données et parcourt les routes sur le territoire du CSSRS afin de prendre la décision quant à la suspension ou non des cours et du transport scolaire.

Cette opération se fait en tenant compte de différentes sources météorologiques et en collaboration avec plusieurs intervenants :

- la direction du SRFTS ;
- le régisseur [évaluation des routes] ;
- les transporteurs scolaires ;
- les autres centres de services scolaires de l'Estrie ;
- la Commission scolaire Eastern Townships ;
- la Société de transport de Sherbrooke [STS] ;
- les responsables du déneigement municipal et provincial.

Prise de décision

La direction du SRFTS communique les observations, avant 6 h, à la Direction générale pour la prise de décision. Cette dernière tient autant compte des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied. De nombreuses personnes participent à l'analyse et à la prise de décision, mais considérant le vaste territoire du CSSRS et ses particularités urbaines et rurales, il est possible que la décision ne reflète pas la réalité de l'environnement de chacun de ses 47 établissements.

Où et quand trouver l'information ?

Dès que possible, entre 6 h et 6 h 30, le CSSRS annonce s'il y a suspension des cours et du transport scolaire. Dans le cas de la suspension des cours et du transport scolaire, l'information se trouve sur les comptes [Facebook](#) et [Twitter](#) ainsi que sur la boîte vocale du CSSRS. Une alerte rouge apparaît également en haut du site du CSSRS. Les médias régionaux sont également informés simultanément.